

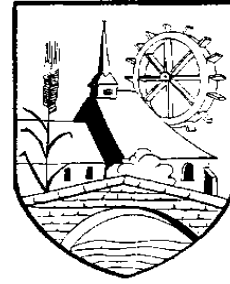
Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

Mairie
de

SAINT REMY DE LA VANNE
77320

Tél. : 01 64 20 40 70
Fax. : 01 64 04 40 03



St Rémy de la Vanne, le 19 décembre 2018

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur James DUBOIS, Maire.

Etaient présents : M. DUBOIS, Maire, M. COUDRON, Mme HERBETTE, M. GOBINOT Adjoint, Mmes BRUNEAU, CAPOEN, CHERON, MM. DEVRIESE, LE MELLOTT,

Absente représentée : Mme TORRES par Mme CHERON,

Absents excusés : Mme BARBIER, M. GAUDRY,

Absente : Mme MASTI.

Madame Marie-Claire CAPOEN a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du 16 novembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

N° 2018 – 58 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (RPQS du SIANE) :

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel reçu du SIANE, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le RPQS 2017 du service public de l'assainissement non collectif tel que proposé.

N° 2018 – 59 : Accord pour l'adhésion de la commune de Saint Léger au SIANE :

Vu la délibération du 27/11/2018 n° 2018-023 du Syndicat Mixte d'Assainissement dénommé SIANE, et conformément à l'article 6 des statuts du SIANE adoptés par arrêté DRCL BCCCL 2014-n° 22,

Vu la délibération du 25/04/2018 de la commune de Saint Léger,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **donne son accord** pour l'adhésion de la commune de Saint Léger au Syndicat Mixte fermé d'Assainissement SIANE pour :

- La compétence A : assainissement collectif.

N° 2018 – 60 : Accord pour l'adhésion de la commune de Saint Cyr sur Morin au SIANE :

Vu la délibération du 27/11/2018 n° 2018-024 du Syndicat Mixte d'Assainissement dénommé SIANE, et conformément à l'article 6 des statuts du SIANE adoptés par arrêté DRCL BCCCL 2014-n° 22,

Vu la délibération du 12/09/2018 de la commune de Saint Cyr sur Morin,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **donne son accord** pour l'adhésion de la commune de Saint Cyr sur Morin au Syndicat Mixte fermé d'Assainissement SIANE pour :

- La compétence A : assainissement collectif.

Questions diverses :

M. Pierre COURDRON fait un compte-rendu des différentes réunions qui ont eu lieu avec la CC2M.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements pour les subventions octroyées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes.

Le Maire,

James DUBOIS